

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant les travaux devant le 15 rue Murette à Forges-les-Eaux du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 08 mars 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

**ARRETE :**

N°2023-021

**Objet :** Mise en place d'un échafaudage avec création d'une zone de sécurité 15 rue Murette

Du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 08 mars 2023

Entreprise P. BOURDET

**Article I :**

- La pose d'un échafaudage sur le trottoir le long du 15 rue murette à Forges-les-Eaux est autorisée du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 08 mars 2023.

**Article II :**

Le stationnement sera interdit devant le 15 rue Murette à Forges-les-Eaux. Une déviation sécurisée des piétons sera mise en place afin de contourner la zone occupée sur trottoirs.

**Article III :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. L'entreprise P. BOURDET, 2, route des Bruyères 76440 Forges-les-Eaux prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 27 février 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : / 1 MARS 2023

